



Commune de Chésereux

AVIS D'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire, de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, de la loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012 et de la législation forestière, la Municipalité de Chésereux soumet à **l'enquête publique du 5 septembre 2023 au 5 octobre 2023** :

- **la révision du plan d'affectation communal** (plan de la commune et plan du village) **et de son règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions**,
- les modifications du domaine public au chemin du Courtillet, avec la décadastration de 382 m² de la parcelle communale 461 pour transfert au domaine public 98, avec la décadastration de 470 m² de la parcelle communale 101 pour transfert au domaine public 98 et avec la décadastration de 310 m² la parcelle communale 431 pour transfert au domaine public 98,
- les délimitations des forêts à l'intérieur du périmètre de ce plan d'affectation qui correspond à la constatation de nature forestière au sens de la législation fédérale sur les forêts,

et met en consultation durant le même délai :

- le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, dans le local réservé à l'affichage des enquêtes, pendant le délai d'enquête. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune www.cheserex.ch/plan-d-affectation-communal.

Une délégation de la Municipalité, accompagnée de son mandataire, sera à disposition pour toute information concernant l'objet soumis à l'enquête publique les

- **jeudi 14 septembre 2023 de 18h00 à 20h00 et**
- **jeudi 21 septembre 2023 de 17h00 à 19h00**

dans le local réservé à l'affichage des enquêtes, rue du Vieux Collège 36 à Chésereux.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être formulées par écrit à la Municipalité de Chésereux par lettre recommandée pendant la durée de l'enquête.

La Municipalité